Pour la biodiversité des semences et plants dans les fermes



Editorial, par Jean-François Berthellot

Que vive la biodiversité!

S'il faut se réjouir du congrès mondial sur « biodiversité et gouvernance » qui a eu lieu à Paris fin janvier, on peut tout de même reconnaître que la France, qui a signé le traité les ressources phytogénétiques de la FAO, maintient une politique discriminatoire vis à vis de certaines ressources phytogénétiques agricoles.

Car la biodiversité pour nous paysans, si c'est le cormier dans la haie, la tulipe rouge dans nos vignes, la gentiane dans nos prairies de montagne, l'outarde ou la caille dans nos champs, force est de constater que celle qui constitue nos cultures s'est considérablement restreinte...

Qui possède encore les différents pieds de nauzac aux grains de toutes les couleurs (vert, jaune, rouge, orange), la pomme museau de lièvre, la court-pendu, ou sont les variétés de pays de maïs que le paysan peut ressemer, le blé rouge d'alsace, la Touzelle du sud, les blés de Redon, les Bladettes de Garonne ou la Pétanielle noire de Nice La voilà, la grande diversité végétale de nos cultures, mais où est-elle?

Dépassée ? Face à des variétés « modernes » issues d'un pool génétique restreint, hyper spécialisées asservies au tandem engrais – pesticides pour répondre d'abord au rendement, le reste paraît-il désuet ?

Pas si sûr, dans un contexte d'agriculture écologique durable à faibles intrants, non énergivore, ces variétés pourraient bien avoir une place prédominante... pour produire plus qualitativement et rendre le paysan plus libre de ses choix. Heureusement bon nombre de ces variétés subsistent dans les champs de certains paysans mais pour qu'elles puissent exister durablement, il faut reconnaître la possibilité de circuler, d'être vendues, échangées. C'est ce droit élémentaire, vital, qui leur est retiré par une réglementation inique, qui en son origine, si elle avait pour but de moraliser le commerce des semences, se comporte aujourd'hui comme une arme d'ostracisme vis à vis de la biodiversité.

Sans un retour rapide de la libre circulation des plants et des semences paysannes, pas de biodiversité dans nos cultures.

Qu'attend donc l'état pour remédier à cette législation dévastatrice, lui qui organise un congrès sur « biodiversité et gouvernance » ?

Rectificatif de l'éditorial du Bulletin N°9

Dans le précédent édito, nous écrivions qu'un « agriculteur peut vendre des graines à d'autres agriculteurs ». Ceci n'est pas totalement exact en droit : en effet, depuis une

ordonnance de 1967, la « commercialisation du blé tendre, du blé dur, du seigle, de l'avoine, du triticale, du maïs, du sorgho, du riz s'effectue exclusivement par l'intermédiaire de personnes physiques ou morales dénommées « collecteurs », ayant reçu au préalable un agrément ». Ces collecteurs doivent notamment démontrer une capacité de stockage de 5 000 tonnes, impossible a atteindre pour des petites structures locales (pour plus de renseignement sur cette réglementation, vous pouvez vous adresser à l'agence ONIC- office national interprofessionnel des céréales de votre région). C'est pourquoi il existe dans les faits une dérogation d'usage pour des lots inférieurs à 500 kg et une tolérance pour les échanges entre paysans. Nos excuses, donc, pour cette information inexacte. Nous réaffirmons cependant que les droits élémentaires de tout agriculteur contribuant à la conservation dynamique de la biodiversité doivent être respectés et, à l'avenir, élargis. Ces dérogations et tolérances doivent devenir une règle explicitement reconnue. François Delmond et Guy Kastler (source d'information pour la réglementation : ONIC)

Les brèves/actualités

Des nouvelles de la pétition: nous avons reçu à ce jour 25 000 signatures. Après une brève accalmie en début d'année, plusieurs articles ont permis de relancer la dynamique. Un point sera fait avec les organisations signataires vers la fin mars.

Congrès mondial « biodiversité et gouvernance »

Dans le projet pour un Appel de Paris des scientifiques en faveur de la biodiversité, proposé par le comité scientifique de la Conférence internationale, on peut lire notamment: « La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité doivent devenir partie intégrante du développement social et économique en corrigeant les lacunes passées des politiques et des marchés. Des cadres sociaux, économiques, institutionnels et légaux innovants sont nécessaires pour développer des systèmes de gestion plus écologiques qui prennent en compte les multiples valeurs de la biodiversité et pour garantir que la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles soient intégrées avec succès dans les prises de décision publiques et privées. Des technologies nouvelles de production et de consommation sont indispensables pour que le développement économique et la réduction de la pauvreté favorisent la préservation à long terme des ressources vivantes et des écosystèmes »

Création d'une association locale pour la biodiversité cultivée...

Le 12 février prochain, le Centre terre d'accueil et d'étude des anciens blés (CETAB) tiendra son assemblée constituante à Port Sainte Marie (Lot-et-Garonne). L'objet de cette association est d'étudier les différentes espèces cultivées pour les cultiver dans le cadre d'une agriculture écologique et participer au maintien de la biodiversité en favorisant les échanges en agriculteurs

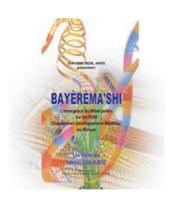
Monsanto achète Seminis

Le Groupe Monsanto, spécialiste des productions OGM notamment en maïs et en soja, a annoncé le 24 janvier 2005 avoir acquit pour 1,4 milliards de dollars, l'entreprise leader des semences en fruits et légumes SEMINIS. Cette dernière détient une collection de semences de fruits et légumes de plus de 3500 variétés, distribuées dans plus de 150 pays à travers le monde.

Calendrier

- ✓ Calvados, 15 février: Formation Biodiversité, Semences Paysannes et OGM. Guy Kastler. CP 14: 02 31 83 64 51
- ✓ Mayenne, 17 février et 22 février. Formation « devenir plus autonome en produisant ses semences », proposée par l'ADEAR de Mayenne. Renseignements 02.43.49.14.89 ou : adearm@wanadoo.fr
- ✓ Lyon, 27 février, 16h, au salon Bio Primevère, conférence Semences Paysannes
- ✓ Bretagne, « parcours d'acquisition de savoir et savoir-faire, à orientation boulangerie paysanne » modules de formation proposés par ASPAARI qui s'étaleront depuis fin 2004 jusqu'à fin 2005. Renseignements : 02 99 92 09 32
- ✓ Mâcon, Dimanche 20 Mars, de 10h à 18h, journée biodiversité, organisée par ATTAC Mâcon à la MJC Flacé. Au programme, participation de la Confédération paysanne, des jardins de cocagne, jardins de France, des réseaux SEL de Mâcon et Cluny avec une bourse aux plants, démonstration de greffes de fruitiers qui seront à acquérir, stand sur l'eau, conférence dégustation"vin et biodiversité", etc. Rens. 06 78 33 58 66
- ✓ Ardèche, 14 avril, 1ère Journée de formation sur la production de semences potagères (sera suivie de 2 autres sessions). Contact Véronique Rousselle, AgribioArdèche, 04 75 64 82 96

Nouveaux documents disponibles



_Film documentaire:
 « Bayèrèma'shi.
L'émergence du débat
public sur les OGM en
Afrique »
 (AAPSI, DJA-COMM,
BEDE, S/D Idriss
Diabaté), 52 minutes,
Novembre 2004
Disponible en DVD au
prix de 15 euros + frais de
port (1,60 € pour un

DVD; 2,45 € pour 2; 3,20 € entre 3 et 5). Voir « dossier actualité » pour plus de détail

- Livre « OGM, SECURITE, SANTE, Ce que la science révèle et qu'on ne nous dit pas », Par Lilian Ceballos et Guy Kastler, Editions Nature&Progrès, 10 € + frais de port 1,90 €
- « Sélection participative : à la jonction entre sélection paysanne et amélioration des plantes », Compte-rendu de la journée de travail du 6 mai 2004 qui avait réuni une trentaine de paysans et chercheurs pour évoquer les travaux en cours et les pistes d'action autour de la sélection participative, 70 p., 15 x 21 cm. 8 € + frais de port 1.90€
- Guide 2004 des semences bio et bio-dynamiques, Ce guide, édité à l'automne 2004 par Alterrenat Press et le Réseau Semences Paysannes, est conçu pour aider les agriculteurs et jardiniers à s'approvisionner en semences bio. Il présente la liste des producteurs de semences et de plants biologiques et biodynamiques (plantes annuelles et vivaces). Cet annuaire est complété par une série d'articles sur la biodiversité, les semences paysannes (enjeux et perspectives d'avenir, problèmes réglementaires, OGM) et des conseils pratiques en matière de sélection conservatrice. Bibliographie et adresses d'organismes. 192 p. 10,5 x 21 cm. 14 € + 1.90 € de port.
- Dossier Pédagogique "Renaissance des Semences Paysannes". 9 fiches de vulgarisation des semences paysannes et de leurs problématiques. Rédigé par BEDE et le Réseau SP, 2004, 8€ + frais de port 1,90€.
- Cassette vidéo « Qui parle de breveter le vivant" (enjeux de la propriété intellectuelle appliquée aux semences). 20 € frais de port inclus.
- Cassette vidéo « Semences de Vie". Réalisation par Jean-Pierre Delamour. Documentaire de 85 minutes sur le travail effectué par Jean François Berthellot, paysan boulanger. Tarif 22€ + frais de port 1.9€.

Documents en stock

- "Société Civile Contre OGM, arguments pour ouvrir un débat public", 318p., Avril 2004, 19€ + frais de port 2.65€.
- ✓ Cassette vidéo « La déclaration d'Auzeville » (12 €+ frais de port), sur les premières rencontres « Semences paysannes, cultivons la biodiversité dans les fermes ».

Bulletin bimestriel disponible gratuitement par mail, et moyennant frais de copie et d'envoi (12 €/ an) par courrier Réseau Semences paysannes

Cazalens, 81 600 BRENS, Tel/ fax : 05 63 41 72 86 semencepaysanne@wanadoo.fr

Ont participé à la rédaction de ce bulletin : Guy Kastler, François Delmond, Nathalie Perrot, Cécile Traoré, Nathalie Ramos, Jean-François Berthellot, Philippe Guichard, Hélène Zaharia.

Pour la biodiversité des semences et plants dans les fermes

Dossier actualité

Voyage d'échanges au Mali "Semences de connaissance"

Du 28 janvier au 12 février 2004, BEDE et la Confédération Paysanne ont organisé la visite de 12 paysans européens au Mali afin d'échanger savoirs et savoir-faire avec les paysans maliens, sur les OGM, les semences et l'agrobiodiversité. La délégation était composée de douze paysans et paysannes représentant différentes organisations venant de France, de Suisse, et d'Espagne (Confédération paysanne, Red de Semillas, Nature et Progrès, Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, STOP OGM), et appuyée par trois représentants de BEDE. Elle comprenait également un paysan sénégalais de l'Association Sénégalaise des Producteurs de Semences Paysannes (ASPSP).

La délégation s'est rendue dans quatre régions (Sikasso, Bamako, Kayes, Ségou) pour échanger avec les paysans maliens dans leurs champs sur leurs modes de cultures, et connaître l'état de la conservation de leurs variétés locales. Elle a également participé à des forums publics importants, organisés par des organisations paysannes et des ONG (Union Régionale des Coopératives Agricoles de Kayes (URCAK), Coordination Nationale Organisations Paysannes (CNOP), AOPP, Afrique Verte, Centre Djoliba). La délégation s'est d'autre part rendue à la station de recherche agronomique Cinzana, financée par Syngenta, pour discuter avec les chercheurs des futurs programmes d'essais de transgénique au Mali. Ces différents événements ont été relayés par une campagne d'information en bambara à travers les radios locales rurales maliennes.

1. Semences et agrobiodiversité au Mali

Le Mali constitue une importante zone de culture et de diversification des espèces. Pourtant, afin d'augmenter la production et la productivité agricole et compte tenu des aléas climatiques, les efforts déployés au Mali dans ce domaine ont surtout porté sur le choix du matériel génétique qui garantissait la stabilité de production (semences "améliorées"). A cause de la grande période de sécheresse mais aussi des nouvelles variétés de semences distribuées largement, les semences paysannes se font de plus en plus rares.

Dans les villages isolés, il existe vraisemblablement plus de variétés locales qu'en zone péri-urbaines, où les semences hybrides du commerce se sont généralisées. Les maraîchères approvisionnant les marchés de grandes villes sont soumises aux exigences de leurs clientes. Ainsi, les nouvelles variétés de tomate par exemple, se conservent plus longtemps mais ont beaucoup moins de goût que les variétés locales, en revanche, elles sont demandées sur le marché.

Dans la région de Kayes, en maraîchage, les espèces dont les semences sont disponibles localement sont les aubergines amères (aubergines africaines), les piments, les gombos, certaines tomates et les petits oignons. Certaines semences comme celles de carottes, pommes de terre ou de choux ne peuvent arriver à maturité sous ce climat sahélien, et doivent être achetées. Lorsque les paysan(ne)s ont accès à l'eau, ils utilisent souvent des semences "améliorées" pour leur valeur sur le marché, par exemple la semence d'oignon violet de Galmy se vend 100€/kg sur Kayes. Ils achètent les semences de base aux centres de recherche et les multiplient dans leurs champs. Comme ils ne pratiquent pas de sélection eux-mêmes, les semences dégénèrent rapidement et ils sont obligés de les renouveler tous les trois ans.

Dans la région de Kayes c'est principalement la semence d'oignon violet qui est reproduite. Comme sa conservation est rendue très difficile par les fortes chaleurs et nécessite un certain savoir-faire, les paysans en rachètent chaque année aux multiplicateurs locaux. Ce n'est pas le cas pour les variétés locales d'oignon ou de tomate, qui sont conservées et ressemées par chacun. Pour le maïs, les paysannes disent que les variétés hybrides importées ne sont pas adaptées à la culture locale, la plupart sélectionnent donc leurs semences de maïs dans les variétés locales (populations) en choisissant le type caractéristique.

Suite à ces échanges, BEDE, a répondu à la demande de l'URCAK, coopérative agricole de la région de Kayes au Mali, pour faciliter un échange entre paysannes françaises du RSP et paysannes maliennes en 2005, afin de favoriser et d'encourager la sélection et la multiplication de semences paysannes (fondamentales pour la sécurité alimentaire des populations rurales en Afrique).

2. Perspectives pour un réseau semences européen et africain

Que la semence paysanne soit un enjeu d'importance, cela paraît nouveau et un peu étrange lorsque commence la conversation entre paysans européens et maliens. En matière de semence, l'Etat était jusqu'ici très présent, mais aujourd'hui il se désengage en privatisant des segments de la filière semence. Les paysans les plus modernes sont encadrés par des techniciens formatés aux conceptions européennes des semences certifiées.

Les témoignages européens sur l'historique des pays industriels de la perte des droits des agriculteurs (COV, CVO, brevets) ont été très percutants, ce qui stimule l'intérêt pour les initiatives de lutte contre la perte du patrimoine génétique des semences qui existe en Afrique. Par exemple, des foires de la biodiversité commencent à être réalisées et des banques de semences sont créées dans la sous région, en particulier au Sénégal avec l'Association Sénégalaise des

Producteurs de Semences Paysannes (ASPSP), dont le président, Lamine Biayes a accompagné la délégation pendant tout le voyage.

Le nouveau cadre législatif de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), à savoir un modèle UPOV de la Convention 91, autorisant les semenciers à leur refuser le droit de multiplier les variétés cultivées et de ressemer leurs grains qui dépossèdera les paysans du droit de ressemer, n'est pas encore en application et il existe en attendant un vrai espace pour installer une alternative, à partir d'un fond culturel encore très vivant, d'un réseau de paysans semenciers biologiques, bien informés et occupant le terrain.

On voit bien l'importance de favoriser l'échange d'expériences sur les questions à la fois techniques et politiques entre des groupements et réseaux en Afrique et des réseaux européens, en particulier avec les agriculteurs biologiques très impliqués dans l'auto production de semences adaptées aux terroirs.

Pour les paysans européens et maliens il est fondamental aussi d'élargir problématique au problème des OGM et aux questions de droits des paysans, les leaders des principales organisations paysannes faîtières réunies dans la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP) n'ont pas la moindre idée de ce qui a été négocié en leur nom à l'OAPI. Aucune information n'est parvenue non plus aux organisations paysannes sur la législation modèle de l'Union Africaine sur la protection des droits des communautés locales, des agriculteurs et des obtenteurs et pour les règles d'accès aux ressources biologiques, qui pourrait servir de contre feux à la privatisation rapide de leurs ressources. Une communication sur la loi modèle au Forum de Bamako par M. Goïta de l'ONG Accord initiatrice de la nouvelle coalition africaine pour la conservation de la biodiversité- montre qu'il existe à l'échelle du Mali quelques groupes préoccupés par ces questions. Pour la CNOP, il est nécessaire d'organiser un atelier de formation pour permettre aux leaders paysans de la sous-région de comprendre l'évolution du droit des agriculteurs sur leurs semences, et jouer un rôle dans les futures négociations.

Un livret compte rendu du voyage d'échanges paysans a été édité en septembre 2004, vous pouvez en demander une copie en vous adressant à l'association BEDE.

3. Film documentaire : « Bayèrèma'shi. L'émergence du débat public sur les OGM en Afrique » (AAPSI, DJA-COMM, BEDE, S/D Idriss Diabaté)

Le voyage a également donné lieu à la production d'un film documentaire de 52 minutes, «Bayérèmas'shi», co-produit par les associations AAPSI (Association Africaine de production de Sons et Images), DJA-COMM Images et BEDE, sous la direction du réalisateur ivoirien Idriss Diabaté.

«Bayérèma'shi», ou « la mère nourricière transformée », traduction en bambara du sigle OGM, fait part des témoignages apportés par les paysans et paysannes africains et européens dans les forums organisés au cours du voyage.

Les intervenants maliens y font état de l'absence totale d'information sur les OGM dans leur pays, comme dans d'autres pays d'Afrique. Face aux témoignages des paysans européens, ils expriment à leur tour de nombreuses inquiétudes sur les conséquences de ces cultures, en matière de risques pour la santé et l'environnement, mais aussi en termes socio-économiques et politiques : risques d'effritement de l'exploitation familiale, base des sociétés paysannes africaines; accentuation de la situation de dépendance vis à vis des sociétés multinationales occidentales, avec la perte des patrimoines semenciers locaux, déjà en forte voie de disparition.

Les points de vue apportés dans « Bayérèma'shi », européens comme africains, soulignent ainsi que la mise en critique des OGM est loin d'être une question d'idéologie, mais qu'elle soulève de véritables enjeux de société auxquels des réponses strictement scientifiques et techniques ne suffisent pas : « C'est moins un problème idéologique qu'économique et politique. C'est un problème de contrôle du vivant» (Ibrahima Coulibaly, Coordination Nationale des Organisations Paysannes); «Il faut mentionner la question de l'éthique, en politique, et en matière de recherche. Les chercheurs ne peuvent pas dire « nous ne faisons que chercher» (...) La responsabilité morale des politiques, des chercheurs et de la société civile est engagée» (Aminata Traoré, Forum pour un autre Mali) (Extraits du film).

«Bayérèma'shi», montre d'autre part des témoignages sur les alternatives aux OGM, au-delà de leur contestation : en premier lieu, améliorer le revenu des paysans, comme principal moteur de l'augmentation de la production alimentaire ; en termes de qualités de la nutrition, utiliser des produits locaux, naturellement riche en vitamines ; pour lutter contre les difficultés techniques de production (conditions climatiques, pédologiques), développer la conservation et l'usage des semences paysannes, adaptées aux conditions environnementales et aux modes de production locaux, ainsi qu'aux modes de consommation. Autant de réponses au discours du lobby pro OGM qui prétend que cette technologie constitue la solution contre la faim en Afrique...

Ce film documentaire est un outil important pour développer le débat naissant sur les OGM au Mali et plus largement en Afrique, ainsi qu'en Europe. Une première version en français a été distribuée aux organisations paysannes africaines et européennes qui ont participé au projet «Semences de connaissance Mali». Des demandes de financement sont en cours pour une traduction en bambara afin d'assurer sa diffusion locale au Mali.

Contact BEDE - 47 Place du Millénaire, 34000 Montpellier - Tel : 04 67 65 45 12 - perrot@bede-asso.org